

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MACONNAIS  
TOURNAUGEOS  
RELAIS ASSISTANTES  
MATERNELLES  
Mireille Benoit  
7 PLACE DU TERTRE  
72260 VIRE  
03 85 33 97 96  
ram@ccmt71.fr

## Sommaire :

- \* Page 1 : idées de printemps !
- \* Page 2 : retour en images
- \* Page 3 : les congés payés, du nouveau dans le calcul du CMG
- \* Page 4 : programme des temps collectifs. Coronavirus : quel comportement adopter ?

Bonjour à toutes et à tous ,

Dans cette période difficile restons positifs et prenons soin les uns des autres .

Vous trouverez dans ce numéro des idées de bricolages printaniers, un retour en images (bien fourni !), le programme des temps collectifs pour cette nouvelle période , un petit rappel sur les congés payés et sur les gestes à adopter dans ce contexte particulier.

Bonne lecture.

Séverine DUBUISSON

Le service est ouvert aux assistantes maternelles, parents et futurs parents lors des temps de

## PERMANENCES et ACCUEIL du RAM

A Viré (1er étage de la crèche) avec ou sans rendez-vous

Les LUNDIS de 8 h 30 à 17 h (de 16 h à 17 sur rdv)

Les MARDIS de 14 h à 18 h ( de 17 à 18 h sur rdv)

Les VENDREDIS de 13 h à 16h

## Mes bricolages printaniers avec des boîtes d'oeufs!

Des activités toutes simples et de partage avec votre enfant !

### Et si on fabriquait une mangeoire à oiseaux ?

Fixez des ficelles sur une boîte d'œufs vide et remplissez les alvéoles avec un mélange de graines.

### Et si on créait un petit jardin printanier ?

Il suffit de mettre du coton dans chaque compartiment d'une boîte d'œufs vide, d'humidifier avec quelques gouttes d'eau et de placer dessus des lentilles tout droit sorties du placard de la cuisine ! En quelques jours un véritable petit jardin va apparaître !

### Et si on offrait des fleurs à maman ?

Découpez des fleurs formées de 4 alvéoles, découpez également la pointe qui formera le cœur de la fleur. Demandez aux enfants de les peindre avec différentes couleurs. Une fois sèches placer un pompon au centre de la fleur et fixez une paille pour former la tige.

### Et si on adoptait une bande de poussins de pâques ?

Découpez deux alvéoles dans une boîte d'œufs en carton et collez les l'une sur l'autre ( pour plus de solidité, collez les avec du scotch papier par exemple du scotch de masquage ), peindre ensuite ce poussin en jaune et rajoutez lui des yeux et un bec ! Votre enfant peut en créer plusieurs, il aura sa petite bande !!

### Et une famille de lapins ?

Découpez une alvéole dans une boîte d'œufs en carton et rajoutez lui des oreilles !!

## Maman printemps

Maman-printemps  
Voilà des baisers blancs  
Des baisers bleus,  
Des baisers de toutes les couleurs.  
Des baisers-pois-de-senteur  
Légers, légers, légers...  
Des baisers pâquerettes  
Tout ébouriffées  
Et des baisers-soleil  
Avec des Cœurs  
Grand comme Ça  
Maman printemps  
Voilà tout un bouquet  
De baisers-fleurs.



## Les congés payés, petit « pense bête » !

Les congés payés s'acquièrent du 1er juin au 31 mai (période de référence).

### Quand calculer?

⇒ Au terme de chaque période d'acquisition des congés payés (fixée du 1er juin au 31 mai de l'année suivante ; article R 3141-3 du code du travail, applicable aux assistantes maternelles), un calcul doit être effectué afin de déterminer le nombre de jours de congés acquis.

### Combien de jours de congés acquis ?

Le salarié acquiert 2,5j ouvrables de congés payés par mois de travail ou par période de 4 semaines ou 24j ouvrables effectués pendant la période dite « de référence » fixée du 1er juin au 31 mai de l'année suivante, dans la limite de 30 jours de congés ouvrables (soit 5 semaines).

(Source : DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté -articles L 3141-1, L 3141-3, L 3141-4 et R 3141-3 du code du travail applicables aux assistants maternels et article 12 de la Convention Collective) .Ce mode de détermination des droits acquis est applicable en année complète comme incomplète

Les salariées ayant des enfants à charge de moins de 15 ans au 30 avril, ont droit à deux jours de congés supplémentaires par enfant à charge sans dépasser les 30 jours légaux.

(Source : DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté )Par ailleurs, les femmes salariées de moins de vingt et un ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge. Ce congé est réduit à un jour si le congé légal n'excède pas six jours. Les femmes salariées de plus de vingt et un ans à la date précitée bénéficient également de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge, sans que le cumul du nombre des jours de congé supplémentaire et de congé annuel ne puisse excéder 30 jours ouvrables. Est réputé enfant à charge l'enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de quinze ans au 30 avril de l'année en cours (article L 3141-9 du code du travail, applicable aux assistants maternels).

### Calcul de la valeur des jours de congés acquis

Vous devez effectuer au 1er juin de chaque année, deux calculs:

- La méthode du maintien de salaire
- La méthode des 10 %

Et verser le montant le plus favorable à votre assistante maternelle.

(Pour en savoir plus : DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté )

## Du nouveau dans le calcul du CMG pour les enfants de 3 ans

Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant de 0 à 6 ans. Son montant varie en fonction des revenus du foyer, de l'âge et du nombre d'enfants, ainsi que du mode de garde choisi (assistante maternelle, garde à domicile, micro-crèche...). Cette prestation mensuelle prend en charge jusqu'à 85 % des frais de garde.

**Depuis janvier 2020, le complément de libre choix du mode de garde (CMG) n'est plus réduit de moitié entre les 3 ans de l'enfant et sa rentrée à la maternelle.**

Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août, le bénéfice du montant mensuel maximum applicable aux enfants de 0 à 3 ans est prolongé jusqu'au mois précédent la rentrée scolaire de septembre. (Source : caf.fr)

Au vue de la situation actuelle et de son évolution , ce planning pourra être modifié

A  
V  
R  
I  
L

DATES ET LIEUX	ATELIERS PREVUS
MARDI 31 MARS, JEUDI 2 AVRIL ET VENDREDI 3 AVRIL <b>A VIRE</b> (centre de loisirs)	MON ATELIER DE PÂQUES Piscine à balles , parcours de motricité
MARDI 7 AVRIL , JEUDI 9 AVRIL ET VENDREDI 10 AVRIL <b>A VIRE</b> (centre de loisirs)	MON ATELIER DE PÂQUES Jeux de construction
MARDI 14 AVRIL , JEUDI 16 AVRIL ET VENDREDI 17 AVRIL <b>au parc de viré</b>	A LA CHASSE AUX ŒUFS ! N'oubliez pas vos paniers !!

M  
A  
I

DATES ET LIEUX	ATELIERS PREVUS
MARDI 5 MAI ET JEUDI 7 MAI <b>A VIRE</b> (centre de loisirs)	Atelier sensoriel Jeux de construction et de ballons
MARDI 12 MAI , JEUDI 14 MAI ET VENDREDI 15 MAI <b>A VIRE</b> (centre de loisirs)	Le YOGA des p'tits animaux ! Piscine à balles
LUNDI 18 ET MARDI 19 MAI <b>au parc de viré</b>	Transvasement et jeux extérieurs
<b>LUNDI 25 MAI A CRUZILLE (Micro-crèche)</b>	<b>ATELIER CHEZ LES « P'TITS LOUPS »</b>
MARDI 26 MAI , JEUDI 28 MAI ET VENDREDI 29 MAI <b>A VIRE</b> (centre de loisirs)	MELI-MELO D'ANIMAUX, atelier gommettes Atelier musique avec Marie

J  
U  
I  
N

DATES ET LIEUX	ATELIER PREVU
MARDI 2 JUIN , JEUDI 4 JUIN ET VENDREDI 5 JUIN <b>A VIRE</b> (centre de loisirs)	PREPARATION DE LA FÊTE DES MERES Tranvasement
MARDI 9 JUIN ET JEUDI 11 JUIN	<b>SORTIE à Royal Kids—MACON</b>
MARDI 16 JUIN , JEUDI 18 JUIN ET VENDREDI 19 JUIN <b>A VIRE</b> (centre de loisirs)	PREPARATION DE LA FÊTE DES PERES Atelier musique avec Marie
MARDI 23 , JEUDI 25 ET VENDREDI 26 JUIN <b>Sortie aux Parc de la ROSERAY à HURIGNY</b>	BALADE ET PIQUE NIQUE « Ce n'est qu'un au revoir... »
<b>LUNDI 29 JUIN A CRUZILLE (Micro-crèche)</b>	<b>ATELIER CHEZ LES « P'TITS LOUPS »</b>

## Coronavirus : quel comportement adopter ?

**Je n'ai pas de symptôme**

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi.
- Je respecte la consigne de distanciation.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je ne sors que pour le travail et l'approvisionnement alimentaire.
- Je favorise le télétravail si disponible.

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque.

**Je n'ai pas de symptôme**

Je toussé et/ou j'ai de la fièvre

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation).
- Je reste à mon domicile et je m'isole.


Je toussé et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise

J'appelle le 15


Pour plus d'information concernant le coronavirus et COVID-19 je peux appeler le numéro vert 0800 130 000




Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades